



## DECLARATION PREALABLE DU SNES-FSU

### CAPA des professeurs certifiés Séance du 27 juin 2018

Cette nouvelle CAPA s'ouvre dans un contexte social particulièrement inquiétant pour toutes les personnes soucieuses de la pérennité et de la qualité des services publics : SNCF, EPAHD, Hôpital Public, Éducation Nationale... Bien que le Président de la République et son gouvernement nous aient promis de faire de la politique autrement, on s'aperçoit que des mesures inéquitables se succèdent jour après jour. Ces dispositions sont déployées dans un contexte tendu et crispé, aux perspectives sombres :

- Pour prendre l'exemple du retour du gel de la valeur du point d'indice : Monsieur Macron voit les fonctionnaires comme les seuls « nantis » dans cette société alors que la perte du pouvoir d'achat s'élève à 9 % sur les 8 dernières années et à 30 % si on remonte en 1982. En fait, sur cette période, cela équivaut à une perte de 3 mois et demi de traitement par an. Comme si cela ne suffisait pas, notre pouvoir d'achat est encore amputé du fait de la hausse des prélèvements retraite.
- Notons aussi le report des mesures PPCR notamment sur les augmentations indiciaires et la création du 7<sup>e</sup> échelon de la hors-classe. L'économie engendrée par un tel report (l'économie annoncée est à hauteur de 800 millions d'euros) est à comparer avec la baisse d'impôts de plus de 3 milliards qui bénéficiera aux plus riches.
- Dans ces exemples de mesures régressives, on peut rajouter la perspective de suppression de 120 000 postes. Pour y arriver on voit bien la manœuvre : on fait un appel croissant à des contractuels. Cela met à mal nos collègues qui n'ont aucune formation pédagogique, nos élèves et le service public d'éducation.

Concernant le paritarisme, notre travail permet un retour sur le déroulement des procédures dans un esprit constructif et avec le souci de l'intérêt de tous.

Or, il est extrêmement inquiétant d'entendre que le ministère réfléchit au moyen de le réduire : outre le fait de s'attaquer aux droits des agent-e-s à être représenté-e-s, nous considérons qu'il s'agit aussi d'une atteinte préjudiciable à la légitimité du travail fourni par l'ensemble des acteurs de ce paritarisme.

Les élus des personnels, également appelés commissaires paritaires, sont engagés au quotidien pour défendre les personnels et les services publics. Vendredi 25 mai, le gouvernement a présenté aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un projet de suppression de ce système appelé « paritarisme » où les représentants des personnels siègent à égalité avec l'administration, afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction Publique.

Les élu-e-s SNES - Fsu de cette CAPA restent profondément attaché-e-s à leurs missions et à leur travail dans l'intérêt des collègues et du service public d'éducation.

**Nous savons reconnaître des avancées lorsqu'elles existent. Il en est ainsi des nouvelles modalités d'avancement. La nouvelle carrière de classe normale, en limitant à 2 le nombre de passages accélérés, fait mécaniquement diminuer les inégalités. La différence de durée de carrière, entre des collègues toujours passés au rythme le plus rapide et ceux qui ne le sont jamais, passe de 10 ans à 2 ans. Ici, les inégalités sont donc réduites. Pour le SNES - Fsu ce progrès est très important et doit constituer un premier pas vers un déroulement de carrière pour tous au rythme le plus favorable, sans obstacle de grade.**

Le tableau étudié ce jour est le fruit d'un travail fastidieux, aussi bien de l'administration que des commissaires paritaires du SNES - Fsu.

Nous souhaitons faire part d'un certain nombre de remarques :

- 97 collègues au 11<sup>ème</sup> échelon ne sont pas promus
- 48 collègues nés avant 1960 ne sont pas promus (dont 23 sont au 11<sup>ème</sup> échelon)
- Il existe toujours des disparités de promotions entre les disciplines. Les Sciences et vie de la terre n'ont que 11,54 % de promus, et l'espagnol 12,07%. Qu'en les mathématiques et l'économie gestion ont 20,55 % de promus et les SII 28,85 %.
- Cependant, la baisse très sensible du contingent (de 228 à 204) ne permet toujours pas de rattraper le retard pris depuis de très nombreuses années pour le taux de promotion au 11<sup>ème</sup> échelon.

Au niveau des critères de départage, il est nécessaire que toutes les académies de France appliquent les mêmes règles (à l'instar de ce que le ministère a fait pour les agents de la 29<sup>ème</sup> base), à savoir

- L'échelon
- L'ancienneté de corps
- L'ancienneté de grade
- L'ancienneté dans l'échelon

A l'issue de nos travaux, si aucune avancée n'aura été possible, alors les élus du SNES-Fsu s'opposeront à l'adoption de ce tableau de promotion.